

Le SCoT : un projet partagé pour le Val de Saône et la Dombes

Les tendances actuelles...

Une croissance soutenue des communes rurales ne disposant pas des services et équipements répondant aux besoins quotidiens de la population.



Dépourvus de transports collectifs, l'usage de la voiture y est donc prépondérant.



Un développement essentiellement sous forme de maisons individuelles, qui engendre une consommation d'espace et des difficultés pour accueillir certains ménages - jeunes couples, personnes âgées...

Un patrimoine écologique, paysager et agricole remarquable à valoriser, mais qui est menacé par les pressions d'une urbanisation parfois mal maîtrisée.



Un territoire aux portes de grandes agglomérations, bénéficiant d'une attractivité résidentielle et économique et d'une bonne accessibilité. L'offre économique est diversifiée mais les sites économiques restent dispersés et à qualifier.

Une dépendance commerciale vis à vis des territoires voisins, qui engendre de nombreux déplacements.



Un réseau de voirie ponctuellement saturé du fait d'importants échanges et une offre en transports collectifs et "modes doux" insuffisamment développée.

... Notre ambition pour l'avenir

Structurer le développement : c'est construire en priorité dans les villes dotées d'une gamme suffisante de services et d'équipements, pour réduire les besoins de déplacement.



Diversifier l'offre de logements : c'est offrir à chacun les moyens de se loger en fonction de ses besoins et de ses moyens. C'est aussi "construire plus dense" afin de limiter la consommation d'espace.

Garantir un aménagement raisonné : c'est se développer tout en préservant les ressources naturelles et agricoles du territoire, et en éloignant les habitants des zones à risque (inondation, glissement de terrain...)

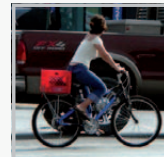


Privilégier une stratégie intercommunale pour le développement économique : c'est structurer l'offre économique et touristique au niveau des bassins de vie.



C'est aussi conforter les activités sur des sites d'une taille suffisante pour favoriser la qualité des aménagements et le développement de services aux entreprises et à leurs salariés.

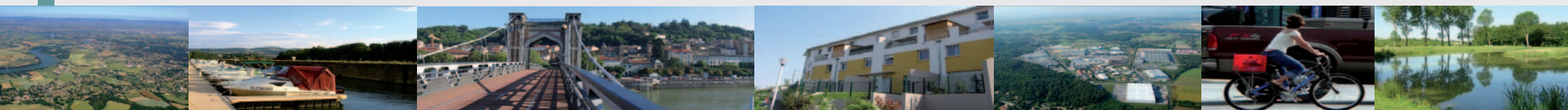
Œuvrer pour la qualité et l'équilibre de l'offre commerciale: c'est répondre aux besoins des populations par une complémentarité harmonieuse entre commerces de proximité et moyennes surfaces.



Favoriser l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture : c'est favoriser le développement des transports collectifs, à la demande et les cheminements "modes doux" (marche à pied, vélo...).

Le SCoT pour les habitants !

Toutes les clés pour comprendre le Schéma de **Co**hérence **T**erritoriale



Le SCoT en [4] questions!

Le SCoT, c'est quoi ?

Un **document d'urbanisme élaboré par des élus** qui définissent un projet d'avenir durable pour leur territoire. Approuvé en 2006, modifié en 2010 pour mieux intégrer le développement durable, le SCoT *Val de Saône-Dombes* est élaboré pour **10 ans**. Il comprend 3 documents¹:

Le Rapport de Présentation



= le diagnostic

Le PADD²

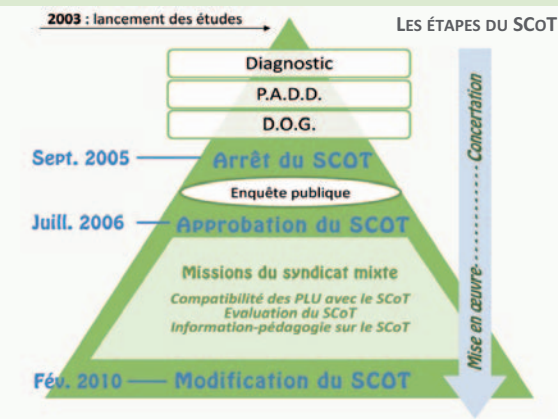


= la vision politique

Le DOG³



= les règles communes



Le SCoT, Pourquoi ?

Parce qu'un habitant ne va pas nécessairement **travailler, faire ses achats, ou se divertir dans la commune où il réside**, le développement du territoire doit être planifié à une échelle plus large que la commune.

Le SCoT assure ainsi une **cohérence du développement** dans l'ensemble des aspects du quotidien des habitants et des hommes qui travaillent sur le territoire : le logement et le cadre de vie, l'environnement, l'agriculture, les déplacements, le commerce, le développement économique et touristique,...

Le SCoT, Comment ?

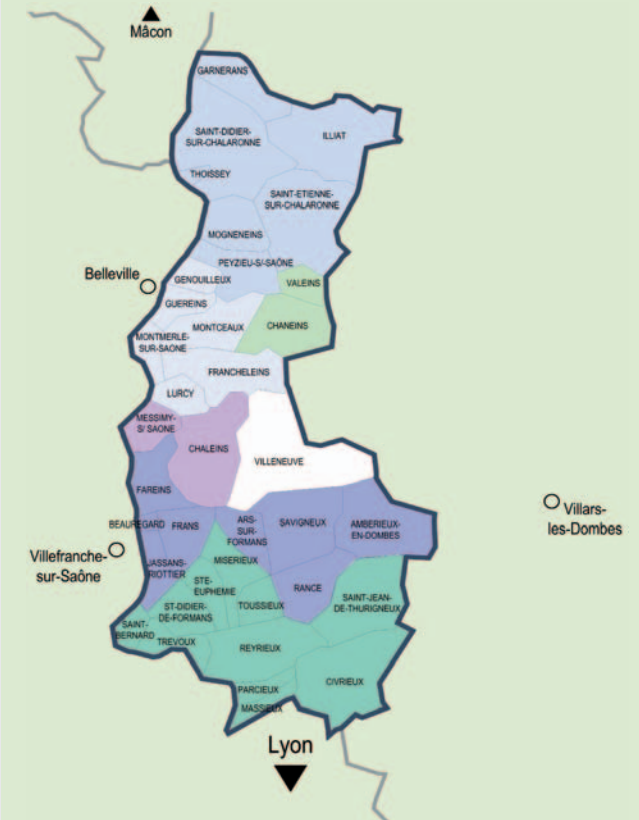
Le SCoT est élaboré par les **élus communaux et intercommunaux** réunis au sein d'un établissement public : le **syndicat mixte** Val de Saône-Dombes.

Le SCoT est particulièrement **stratégique** puisqu'il a des effets directs sur les projets d'urbanisme des communes et des intercommunalités. Les plans locaux d'urbanisme (PLU), qui délimitent les secteurs constructibles, doivent notamment respecter les **orientations du SCoT**.



Le SCoT, C'est où ?

Le territoire du SCoT « *Val de Saône-Dombes* » s'étend le long de la vallée de la Saône, intégrant une partie de la Dombes, de Massieux à Garnerans. Il réunit 37 communes pour 60 000 habitants et bénéficie d'une localisation avantageuse, **aux portes de grandes agglomérations** (Lyon, Mâcon, Villefranche, Bourg...).



¹ Consultables en mairie et téléchargeables sur le site : www.scot-saonedombes.fr

² *Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD)*¹

³ *Document d'Orientations Générales (DOG)*

Syndicat mixte (SCoT) « Val de Saône-Dombes »

BP 49
01480 JASSANS-RIOTTIER

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

@ syndicatmixtevaldesaone@orange.fr

www.scot-saonedombes.fr

